



États financiers prospectifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

Mars 2014



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité relative à la compilation, au contenu et à la présentation de l'État des résultats prospectif ci-joint pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). La direction a préparé cet État des résultats prospectif selon les normes comptables du Conseil du Trésor, qui sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. L'État des résultats prospectif est présenté dans la partie III du Budget principal (*Rapport sur les plans et les priorités*), et il sera utilisé dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la CCSN afin d'établir des comparaisons avec les résultats réels.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans l'État des résultats prospectif ainsi que du processus consistant à élaborer des hypothèses. Les hypothèses et les estimations sont fondées sur l'information à laquelle la direction avait accès et dont elle avait connaissance au 20 janvier 2014, et elles reflètent les conditions économiques actuelles, supposent le maintien des priorités gouvernementales en cours et s'harmonisent avec le mandat et les objectifs stratégiques de la CCSN. La majeure partie de l'État des résultats prospectif est fondé sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et il tient compte de l'importance relative. Au moment où le présent État des résultats prospectif a été préparé, la direction croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Toutefois, comme c'est le cas de toute estimation et hypothèse, un certain degré d'incertitude demeure. Cette incertitude croît à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats financiers réalisés pendant l'exercice dont il est question dans l'État des résultats prospectif ci-joints seront différents des prévisions présentées ici et ces variations pourraient être importantes.

Michael Binder
Président

Stéphane Cyr
Vice-président par intérim, Direction générale des
services de gestion et dirigeant principal des finances

Commission canadienne de sûreté nucléaire

État des résultats prospectif (non vérifiés)

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats prospectif 2014	Résultats planifiés 2015
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	110 704 \$	109 030 \$
Services professionnels et spéciaux	19 754	21 267
Installations	8 765	9 409
Déplacements et réinstallations	4 588	4 622
Amortissement	3 750	3 500
Mobilier, réparations et locations	5 468	5 490
Communication et information	1 210	1 298
Subventions et contributions	1 771	1 770
Services publics, fournitures et approvisionnement	998	1 071
Autres	16	17
Total des charges	157 024	157 474
Revenus		
Droits de permis	107 515	109 589
Projets spéciaux	2 317	1 876
Total des revenus	109 832	111 465
Coût de fonctionnement net	47 192	46 009

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

Les états des résultats prospectifs ont été préparés en fonction des priorités gouvernementales et des plans de la CCSN énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2013–2014 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 septembre 2013 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2014-2015.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- (a) Les activités de la CCSN resteront, pour la plupart, les mêmes.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants internes et externes au gouvernement, sont fondés sur les expériences passées et le niveau d'activité planifié.
- (c) Les dispositions relatives à l'irrecouvrabilité reposent sur les expériences passées. On s'attend à ce que la tendance générale passée se poursuive.
- (d) Les renseignements estimatifs pour la fin de l'exercice 2013-2014 déterminent la position initiale sur laquelle se basent les résultats prévus de 2014-2015.

Ces hypothèses sont retenues en date du 20 janvier 2014.

2. Variations et modifications de l'état des résultats prospectifs

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et ceux de pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation des états des résultats prospectifs, la CCSN a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et ces jugements peuvent différer des résultats réels subséquents. Les estimations et les jugements sont constamment évalués et sont fondés sur les expériences passées ainsi que sur d'autres facteurs, y compris l'anticipation d'événements futurs que l'on juge plausibles au regard des circonstances présentes.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- (a) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement à la suite de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques adoptés plus tard dans l'année peuvent affecter les niveaux de recettes et de dépenses.
- (b) Les conditions économiques peuvent influencer le montant des recettes acquises et le recouvrement des comptes créditeurs.
- (c) Le moment et la valeur des acquisitions et des aliénations d'immobilisations peuvent entraîner des gains ou des pertes sur l'aliénation des immobilisations et les charges d'amortissement.

Lorsque le *Rapport sur les plans et les priorités* sera présenté, la CCSN n'effectuera pas de mise à jour des prévisions pour refléter les changements éventuels de crédits, y compris les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2013-2014. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont passés en charges dès que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, pour autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses, des provisions pour moins-value de prêts, de placements et d'avances ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, dont les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable des répercussions peut être établie. Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

b) Revenus prévus

Le 17 décembre 2007, le gouvernement du Canada a accordé à la CCSN le pouvoir de dépenser les recettes provenant des droits de permis.

Les revenus sont constatés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les revenus des droits de permis sont constatés selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les années futures des périodes d'autorisation sont comptabilisés comme des revenus reportés.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts* (Règlement) de la CCSN. La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les revenus cédés de ces permis délivrés sans frais dans l'état des résultats.

4. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit son financement sous la forme de crédits parlementaires ou législatifs. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires qui ont été autorisés dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCSN diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces écarts font l'objet de rapprochements dans les tableaux suivants

a) Crédits demandés

(en milliers de dollars)	2014	2015
Crédits demandés		
Crédit 20	45 317 \$	36 578 \$
Prévus par la loi :		
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	89 582	91 246
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	14 886	14 514
Crédits demandés	149 785	142 338
Moins		
Crédit 20 périmé – Dépenses du programme de la CCSN	(906)	3 579
Revenus reportés disponibles dans les années futures	2 235	2 231
Crédits futurs disponibles	148 456 \$	143 686 \$

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs (non vérifiés)

4. Autorisations parlementaires (suite)

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits demandés

(en milliers de dollars)

	2014	2015
Coût de fonctionnement net avant le financement public	47 192 \$	46 009 \$
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits		
Plus (Moins) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes	(13 486)	(13 489)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 750)	(3 500)
Revenues en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	109 832	111 465
Diminution des avantages sociaux futurs	7 730	1 500
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(700)	(700)
	99 626	95 276
Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits		
Plus (Moins) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 638	2 401
	1 638	2 401
Crédits parlementaire prévus pour l'exercice utilisés	148 456 \$	143 686 \$